

COMITE DU VAR HANDBALL
COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE
Saison 2014-2015

Le 21/10/2014

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
« Moins de 14 ans » Masculins

Compétition ouverte aux joueurs nés en 2001 – 2002 - 2003.

FORMULE

Constitution de deux niveaux :

Poule Excellence : 1^{ère} phase sur 10 journées et des finalités sur 6 journées

Poule Pré-Excellence : phase unique sur 18 journées.

REGLEMENT

Ceux de la FFHB, textes officiels et Mémento du Comité du Var

Tous les joueurs doivent être **qualifiés au 8 nov 2014**.

➤ **Durée des rencontres** : 2 x 20' avec 10' de pause.

- ✓ **1^{ère} période** : engagement normal, défense étagée (2 joueurs au moins à l'extérieur des 9m sur les phases de défenses placées).
- ✓ **2^{ème} période** : engagement normal, défense libre (0-6 possible)

Sur le match : pas de recours aux changements attaquants/défenseurs systématiquement et interdiction de défendre en individuelle stricte sur un ou deux joueurs.

➤ **3 temps mort** par équipe suivant le règlement fédéral.

➤ **Exclusion** : 2'

➤ **Ballon** : taille n° 2 (Pour la poule Pré Excellence : si les entraîneurs sont du même avis ils peuvent jouer en T1).

➤ **Arbitrage** : assuré par le club recevant (arbitre ou jeune arbitre du club impérativement accompagné d'un tuteur). Après accord des clubs, des jeunes arbitres du club visiteur peuvent officier à condition d'être accompagnés d'un tuteur. Certaines rencontres peuvent être arbitrées par des arbitres désignés par la CDA (formation, suivis ...).

➤ **Table de marque** : doit être tenue par un **adulte licencié** inscrit sur la feuille de match électronique.

➤ **Restriction de participation** :

Application des articles 4-2, 4-3, 4-4 (textes réglementaires du Comité).

➤ **Feuille de Match** :

La rubrique « responsable de terrain » doit être correctement remplie (inscription d'une **personne majeure, licenciée et présente dans le gymnase**).

➤ Donner le 7 majeur de l'équipe 1

➤ Toutes demandes de report de rencontre (dans Gest'Hand), doivent être effectuées dans les règles.

➤ Après accord des 2 clubs, les rencontres pourront se dérouler en semaine.

➤ Les équipes n'ayant pas de joueuses retenues pour les sélections départementales peuvent jouer les matches le Dimanche (après accord préalable du club).

NOTA : toute personne inscrite sur la feuille de match électronique en tant qu'officiel doit être licenciée et présenter sa licence à la demande.

Ce document doit être remis aux responsables d'équipes et les accompagner sur le terrain.

La Commission Sportive Départementale se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Pour la Commission
Le Président

